

Małgorzata Gmurczyk-Wrońska

Professeur à l'Institut d'Histoire de l'Académie Polonaise des Sciences ¹

L'alliance franco-polonaise et l'URSS (1934-1945). Quelles relations ?

Les relations franco-polonaises, tout comme les relations franco-soviétiques, ont fait l'objet de nombreux travaux de recherche historique ². Il ne saurait donc être question, dans mon propos,

¹ Principaux ouvrages :

1. *Polacy we Francji w latach 1871-1914. Społeczność polska we Francji i jej podstawy materialne [Les Polonais en France dans les années 1871-1914. La communauté polonaise en France et ses bases matérielles]*, Warszawa 1996;
2. *Polska – niepotrzebny aliant Francji? (Francja wobec Polski w latach 1938-1944) [La Pologne, un allié inutile pour la France ? (L'attitude de la France envers la Pologne dans les années 1938-1944)]*, Warszawa 2003;
3. *Stanisław Patek w dyplomacji i polityce (1914-1939) [Stanisław Patek diplomate et homme politique (1914-1939)]*, Warszawa 2013 ;
4. *Stanisław Patek. Raporty i korespondencja z Moskwy (1927-1932 [Stanisław Patek. Rapports et correspondance de Moscou])*, Warszawa 2013, 2ème édition

² M. Mourin, *Les relations franco-soviétiques 1917-1967*, Paris 1967; J.-B. Duroselle, *Politique étrangère de la France. La Décadence 1932-1939*, Paris 1985 ; J. Kukułka, *Francja a Polska po traktacie wersalskim 1919-1922*, Warszawa 1975; M. Wołos, *Francja-ZSRR. Stosunki polityczne w latach 1924-1932*, Toruń 2004 ; G.-H. Soutou, *Le deuil de la puissance (1914-1958)*, [dans :] *Histoire de la diplomatie française*, pod red. J.-C. Allain i inni, Paris 2005, s. 775-786; idem *Les relations franco-soviétiques de 1932 à 1935*, [dans:] *La France et l'URSS dans l'Europe des années 30*, sous la direction de M. Narinski i inni, Paris 2005, s. 31-60 ; idem *La guerre de Cinquante Ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris 2001 ; H. Bułhak, *Polska-Francja. Z dziejów sojuszu 1922-1939*, cz. I: (1922-1932), Warszawa 1993, idem, *Polska-Francja. Z dziejów sojuszu 1932-1936*, Warszawa 2000; M. Gmurczyk-Wrońska, *Polska – niepotrzebny aliant Francji? (Francja wobec Polski w latach 1938-1944)*, Warszawa 2003; idem *Badania nad historią francuskiej dyplomacji, Histoire de la diplomatie française*, Paryż 2005, s. 1050, „Dzieje Najnowsze”, nr 1, 2007, s. 143-157; F. Dessberg, *Le triangle impossible. Les relations franco-soviétiques et le facteur polonais dans les questions de sécurité en Europe (1924–1935)*, Bruxelles 2009; M. Kornat, T. Schramm, *La politique étrangère de la Pologne 1918-1939 en débats. Les dilemmes et les réalités*, « Revue d'histoire diplomatique », 2010, nr 4, s. 343-368 ; M. Kornat, *Polityka zagraniczna Polski 1938-1939. Cztery decyzje Józefa Becka*, Gdańsk 2012 ; P. Wandycz, *France and Her Eastern Allies 1919-1925: French – Czechoslovak – Polish Relations from the Paris Peace Conference to Locarno*, Minneapolis, Westport, 1962; S. Dullin, *Des hommes d'influences. Les ambassadeurs de Staline en Europe 1930-1939*, Paris 2001; E. du Réau, *Édouard Daladier*, Paris 1993; F. Lévêque, *Les relations franco-soviétiques pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), de la défaite à l'alliance (essai historique d'après les Archives du Quai d'Orsay)*, thèse de doctorat, Paris-I, 1992 ; F. Guelton, *Les relations militaires franco-soviétiques dans les années trente*, [w:] *La France et l'URSS dans l'Europe des années 30*, op.cit., s. 61-73 ; R. Girault, *Les relations franco-soviétique après septembre 1939*, „Cahiers du monde russe et soviétique”, 1976, vol. 17, pp.27-42. S. Jansen, *Pierre Cot, Un antifasciste radical*, Paris 2002 ; M. Narinski, *Les relations entre l'URSS et la France (1933-1937)*, [dans:] *La France et l'URSS dans l'Europe des années 30*, op.cit., s. 73-83 ; I. A. Czetyrzew, *SSSR – Francja: trudnyje gody 1938-1941*, Moskwa 1999 ; S. Słucz, *Polska w polityce Sowietkowo Sojuza 1938-1939 gg.*, [dans:] *Sowiecko-polskie otnoszenia w polityczeskich usłowiach Jewropy 30-ch godow XX stoletia. Sbornik statiej*, pod red. E. Duraczyńskiego, A. N. Sacharowa, Moskwa 2001, s. 156-190 ; J. Payaubert, *Georges Bonnet (1889–1973). Les combats d'un pacifiste*, Rennes 2007 ; T. Wyrwa, *Rokowania*

de faire le compte-rendu détaillé des résultats de cette recherche, mais je pourrai présenter quelques aspects de ces relations, leurs facteurs déterminants et leurs diverses péripéties dans le contexte des relations internationales de la période 1934-1945.

L'alliance franco-russe avait été créée au XIXe siècle pour faire face à la menace allemande. Elle constituait alors une priorité pour la France. Dans ce contexte, il n'était donc pas question pour la France de soutenir l'indépendance polonaise. Mais la révolution russe et l'arrivée des bolcheviks au pouvoir changèrent la donne. À partir de février 1917, et surtout à la fin de 1918, la politique française commença à évoluer, sans que pour autant la France ne perdît l'espoir de voir se reconstituer une Russie démocratique avec laquelle elle pourrait renouer son alliance. Elle soutenait donc la Pologne contre l'Allemagne d'une part et, d'autre part, plus à l'est, elle attendait que la situation s'éclaircisse. Elle supportait les Russes blancs et tendait à construire un vaste front antibolchévique pour faire tomber le régime communiste et retrouver le partenaire russe traditionnel. Mais cette tentative échoua : les Russes blancs furent battus et, en 1921, la Pologne signa un accord de paix avec les bolcheviks à Riga.

La France conclut alors avec la Pologne une alliance à deux volets : traité politique et convention militaire secrète. Tournée surtout contre l'Allemagne, cette alliance prévoyait une intervention immédiate en cas d'attaque allemande et une aide matérielle contre la Russie bolchevique. Mais, pour la France, la Pologne n'était qu'un allié de revers contre l'Allemagne et, de surcroît, un allié qui suscitait beaucoup de réserves au Quai d'Orsay. En revanche, pour la Pologne, l'alliance avec la France, puissance victorieuse, constituait un facteur très important de sa politique étrangère, car elle avait besoin d'un partenaire parmi les puissances européennes.

La sécurité collective dans la politique étrangère de la France

Georges-Henri Soutou écrit que les années 1924 et 1925 constituent l'amorce d'un très profond changement politique, diplomatique et psychologique chez les décideurs français. La France entrait dans l'ère de la "sécurité collective" et abandonnait le concept de pactes bilatéraux au profit de celui de pactes multilatéraux liés à la Société des Nation (SDN). Selon Soutou, jusqu'en

francusko-sowieckie w Moskwie w sierpniu 1939 roku, [dans]: "Zeszyty Historyczne", 1992, nr 102, s. 172-180; J. Ciałowicz, *Polsko-francuski sojusz wojskowy 1921-1939*, Warszawa 1970.

1930, «la sécurité collective n'est pas conçue comme un absolu mais comme un adjuvant qui ne remet pas en cause le système d'alliances de la France ni la liberté d'action de Paris » puis «elle devient un dogme absolu (...). Cette obsession de la sécurité collective explique largement l'attitude défaillante de Paris face à Hitler»³. Soutou écrit aussi qu'en 1939, on peut parler d'une politique de dissuasion envers Hitler sous forme de garantie à la Grèce, à la Pologne et à la Roumanie. Je suis en grande partie d'accord avec lui. J'ajouterai cependant les mots de Raymond de Sainte-Suzanne, attaché au secrétariat d'Alexis Léger, qui, le 17 mars 1939, après l'entrée de Hitler à Prague, a noté : «De nouveau l'angoisse. (...) Beaucoup de consternation, d'irritation, beaucoup de honte»⁴.

Un autre problème fondamental pour la sécurité et la politique européenne de la France résultait du système de ses alliances. Il résidait dans le fait que l'Angleterre restait son partenaire prioritaire, alors que ce pays, tout en étant désireux d'affaiblir l'Allemagne, était hostile à un engagement en Europe centrale. C'est pourquoi, après la première guerre mondiale, la France créa de son côté un système d'alliances contre l'Allemagne et contre les bolcheviques. Pourtant, en 1924, elle établit des relations diplomatiques avec la Russie Soviétique. L'Allemagne et l'URSS furent alors englobées dans son système de sécurité collective. Ajoutons à cela que le Traité de Locarno dans lequel l'Allemagne ne garantissait pas ses frontières à l'Est créa une différence en matière de sécurité entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Les dirigeants français cherchèrent donc ensuite à améliorer le pacte de Locarno en créant un Locarno à l'Est de l'Europe. Puis, au cours des années 1930, la situation internationale en Europe connut une évolution rapide : grâce à la France, l'URSS entra à la SDN en 1934, tandis qu'Hitler arrivait au pouvoir en 1933.

La politique étrangère de la Pologne

Contrairement à la France, en matière de politique étrangère, la Pologne préférait les pactes bilatéraux. Le Maréchal Józef Piłsudski critiqua Locarno, mais aussi le principe-même de la politique de sécurité collective. En effet, à Locarno, l'alliance franco-polonaise fut soumise à la décision de la SDN et perdit sa clause d'intervention immédiate en cas d'attaque allemande. Il y

³ G.-H. Soutou, *Le deuil de la puissance (1914-1958)*, [w:] *Histoire de la diplomatie française*, p. 772-795.

⁴ R. de Sainte-Suzanne, *Une politique étrangère. Le Quai d'Orsay et Saint-John Perse à l'épreuve d'un regard. Journal novembre 1938 – juin 1940*, Paris 2000, présenté par H. et Ph. Levillain, p. 52.

avait donc une différence fondamentale entre la politique étrangère de la Pologne et celle de la France et entre la façon dont ces deux états percevaient la sécurité dans les relations internationales. De plus, la Pologne défendait son pouvoir de décision sur les questions qui la concernaient. Néanmoins, malgré son affaiblissement après Locarno, l'alliance avec la France jouait toujours un grand rôle dans la diplomatie polonaise et Piłsudski en imposa le maintien. Il sonda même la France sur la possibilité d'une action commune contre l'Allemagne en 1933, en suggérant l'idée de « guerre préventive ». Notons également qu'en 1932, la Pologne signa, elle aussi, un pacte de non-agression avec l'URSS et, en 1934, une déclaration de non-agression avec l'Allemagne. La Pologne réalisait ainsi une nouvelle ligne politique dans sa politique étrangère. Cette ligne, qui dans la terminologie polonaise s'appelait " la politique de l'équilibre entre l'URSS et l'Allemagne", correspondait à une politique de neutralité entre l'Allemagne et l'URSS ⁵ . Le Maréchal Piłsudski l'a définie en ces termes : « Les grandes lignes de notre politique sont très simples. (...) Son premier principe est la neutralité la plus stricte entre l'Allemagne et la Russie, de façon à rendre les deux pays absolument sûrs que la Pologne ne marcherait pas avec l'un contre l'autre. Le second principe est celui de garder les alliances avec la France et avec la Roumanie comme garanties de la paix » ⁶ . Ces divergences entre Varsovie et Paris furent une source de malentendus qui s'approfondirent après la mort du Maréchal en mai 1935.

Le projet de Louis Barthou connu comme « pacte oriental », « Locarno oriental » ou « Locarno de l'Est »

Le plan du Ministre des Affaires Étrangères Louis Barthou a suscité beaucoup de controverses dans les historiographies polonaise et européenne. Le gouvernement polonais y a souvent été critiqué à cause de son refus d'y participer, mais cette question est en réalité fort complexe.

Le pacte régional d'assistance mutuelle s'inscrivant dans le principe de sécurité collective, le projet devait englober l'URSS, l'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie, les Pays baltes, éventuellement la Roumanie et devait être garanti par un pacte franco-soviétique. Moscou devait

⁵ M. Kornat, *Polityka równowagi 1934-1939. Polska między Wschodem a Zachodem*, Kraków, Arcana 2007.

⁶ M. Kornat, T. Schramm, *La politique étrangère de la Pologne 1918-1939 en débats. Les dilemmes et les réalités*, « Revue d'histoire diplomatique », 2010, nr 4, p. 354.

y participer en tant que membre de la Société des Nations. Le projet prévoyait des engagements entre les membres du réseau d'alliance. Notons que, s'il n'y avait pas de phrase concernant le passage de troupes soviétiques par le territoire de la Pologne dans le texte du projet, dans la pratique, ce scénario était prévisible. Marek Kornat et Tomasz Schramm écrivent : « Tôt ou tard, l'ordre du jour aurait fait apparaître la question du transit de l'Armée Rouge par le territoire polonais, comme ce sera le cas en 1939 »⁷. La Pologne restant hostile à la formule d'assistance mutuelle, elle refusa de participer au projet de Barthou. Notons également qu'après la mort de Barthou en octobre 1934, le projet est resté à l'état de pur projet et qu'après l'échec du pacte oriental, en 1935, la France signa avec l'URSS un pacte bilatéral d'assistance mutuelle soumis à la décision du Conseil de la SDN.

Je suis d'accord avec Frédéric Dessberg quand il écrit : « le pacte de l'Est (...) prévoit une garantie d'aide militaire immédiate entre États voisins en cas d'agression. (...) Il est alors essentiel, pour le gouvernement français, de parvenir à une intégration de la Pologne dans le système multilatéral. Cette intégration suppose une entente entre Varsovie et Moscou, de même qu'entre Varsovie et Prague. (...) Le problème crucial invoqué par les Polonais est le passage de troupes soviétiques sur son territoire en cas de conflit. Il s'agit là d'un obstacle irréductible à l'acceptation par Varsovie des plans de sécurité de Paris, qui constitue rapidement une pierre d'achoppement dans les discussions franco-polonaises jusqu'au pacte germano-soviétique de 1939. À la fin de l'été 1934, l'Allemagne rejette le projet, ce qui était prévisible, et la Pologne suit l'Allemagne dans son refus. À ce moment, le facteur soviétique a un effet dissolvant dans les relations franco-polonaises. Staline, pour un temps, joue le jeu de la sécurité collective : l'URSS adhère à la SDN, le 18 septembre 1934 »⁸. De même Georges-Henri Soutou avoue que le projet Barthou « s'inscrivait bien dans la sécurité collective, la SDN, Locarno, mais en même temps il introduisait, par ce système complexe de traités, un déséquilibre subtil en faveur de la relation privilégiée franco-soviétique et isolait habilement l'Allemagne »⁹.

Pour ma part, j'attache une grande importance au projet de Barthou. En effet, les bonnes relations entre Barthou et son homologue soviétique, Litvinov, donnaient une chance de réaliser

⁷ Ibidem, p. 359.

⁸ F. Dessberg, *Le facteur soviétique dans les relations franco-polonaises, 1924-1935*, „*La Pologne et l'Europe du partage à l'élargissement (XVIIIe-XXIe siècles)*”, sous les redactions I. Davion, J. Kłoczowski, G.-H. Soutou, Paris 2007, p. 211.

⁹ G.-H. Soutou, *Les relations franco-soviétiques de 1932 à 1935*, [dans:] *La France et l'URSS dans l'Europe des années 30*, op.cit., p. 40.

un rapprochement franco-soviétique et de mettre en place une coopération en Europe centrale et orientale. Mais, dans ce contexte, je vois se profiler une menace d'influence soviétique dans les pays baltes et en Pologne. Je suis donc d'accord avec Henryk Bułhak qui constate que la Pologne « craignait qu'en entrant dans la constellation de l'Union Soviétique, elle pourrait permettre à la France de reporter sur Moscou une partie de ses engagements vis-à-vis de la Pologne. Elle ne voulait pas non plus participer à ce que l'Allemagne estimait être une tentative d'encerclement, et par là-même, mettre en danger ses rapports avec le III^e Reich, régulés au moins temporairement après bien des difficultés. Il faut ici souligner que, dans ses relations avec l'Allemagne, la Pologne luttait pour gagner du temps et reculer le plus loin possible le moment de la confrontation avec sa puissance croissante »¹⁰. La Pologne resta donc favorable aux accords bilatéraux et s'efforça de maintenir un équilibre entre ses relations avec Moscou et avec Berlin. Ajoutons à cela qu'après la remilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne en mars 1936, qui constituait une dénonciation de fait de Locarno, la Pologne déclara à la France sa disposition à remplir ses engagements d'allié, mais que la France opposa alors un refus catégorique d'agir contre l'Allemagne.

À la veille de la guerre

Après la conférence de Munich, la France chercha à se libérer de son obligation d'engagement actif en cas de conflit germano-polonais, mais elle se trouva confrontée au problème du maintien de son influence en Europe centrale. Elle ne déclara la guerre aux Allemands qu'au moment où il devint impossible de l'éviter. Dans cette décision, la Pologne n'était qu'un prétexte permettant de réaliser un scénario qui avait vu le jour à Londres et à Paris. Ce scénario prévoyait d'insérer la Pologne dans un système de résistance contre les Allemands et de faire de sorte que le conflit se localise loin des frontières de la France. La Pologne ne devait donc jouer qu'un rôle de facteur temporel dans l'ensemble de la stratégie des alliés franco-anglais.

Malgré les doutes du Président du Conseil, Édouard Daladier, sur les capacités militaires de la Pologne, la menace d'une attaque allemande contre la France influa sur le maintien des liens de Paris avec Varsovie. Il y a lieu de supposer que ce fut Alexis Léger, le secrétaire général du ministère des affaires étrangères, qui voulut faire de la Pologne « un cheval » dans le jeu de la

¹⁰ H. Bułhak, *Polska-Francja. Z dziejów sojuszu 1932-1936*, op.cit., p. 155.

France avec les Allemands. En effet, c'est lui qui, malgré sa position critique vis-à-vis des auteurs de la politique étrangère polonaise, contribua en grande mesure au maintien de l'alliance avec la Pologne après Munich, tout comme après la signature du pacte germano-soviétique le 23 août 1939. Mais il ne tenait pas à maintenir l'alliance pour l'appliquer dans la pratique, voire pour octroyer à la Pologne une aide en cas d'agression allemande ; il s'agissait plutôt de s'en servir dans la diplomatie, tandis que la Pologne devait se charger du poids et des conséquences d'une attaque allemande.

L'idée d'associer la Pologne au système de résistance de la France contre les Allemands était tout à fait logiquement conçue, car elle donnait, au moins pour un certain temps, l'espoir de pouvoir arrêter Hitler. La fonction des « petits alliés » de la France s'inscrivait dans la logique du jeu diplomatique avec les Allemands et tout autant dans sa stratégie militaire, puisque, si la guerre devait éclater, il était prévu que le théâtre des actions militaires se trouverait en dehors des frontières de la France.

Quant aux relations franco-soviétiques, elles devinrent de plus en plus complexes à la fin des années 1930. L'URSS, qui était consciente de la faiblesse de la France, menait avec elle un jeu diplomatique. De la part de la France, il y avait de la méfiance, du scepticisme, la crainte d'un accord germano-soviétique et le besoin d'un rapprochement avec l'URSS contre l'Allemagne. Mais il n'y avait pas de consensus entre les décideurs français sur les moyens de parvenir à ce rapprochement. Après l'occupation de Prague par Hitler en mars 1939, Paris et Londres commencèrent des pourparlers avec Moscou. Cette négociation posa l'inévitable problème du droit de passage des troupes soviétiques à travers la Pologne. Varsovie refusa de l'accorder. Faute d'autre alternative, la France s'associa alors au jeu mené par Moscou. Mais, de fait, le problème du droit de passage des forces soviétiques sur le territoire polonais ne servit que de moyen de sondage réciproque entre les deux parties, Paris estimant que l'expression d'un accord de principe avec les exigences soviétiques empêcherait, au moins pour un certain temps, l'accord germano-soviétique. Cette tactique de la recherche du gain de temps se termina le 23 août 1939 par une défaite. Notons aussi que, bien qu'elle en eût connaissance, la France n'informa pas la Pologne du texte secret du pacte germano-soviétique

Il convient ici de préciser quelques faits concernant la teneur des pourparlers français avec Moscou. Le Ministre des Affaires Étrangères, Georges Bonnet, ainsi que les diplomates français

à Moscou avaient une bien meilleure connaissance que Daladier de ce qu'étaient les objectifs soviétiques réels. En mai 1939, Bonnet disait que si la France n'exprimait pas son accord pour « l'occupation » par l'URSS des territoires polonais qui, dans le passé, avaient appartenu à la Russie, aucune négociation ne pourrait être longtemps poursuivie, car Moscou « obtiendrait » cela de Berlin. Selon lui, l'alliance avec la Pologne ne devait servir que de démonstration dont l'objectif était d'accepter les demandes soviétiques, mais cette acceptation ne pouvait résulter que de négociations franco-soviétiques équilibrées. La France était donc consciente que les chances de renforcer l'accord signé avec Moscou en 1935 étaient minimes. Elle ne pouvait pas renoncer à l'alliance avec la Pologne, car si l'URSS obtenait d'entrer librement sur le territoire polonais, la France perdrait toute possibilité d'influence en Europe centrale. Déjà durant la crise des Sudètes de 1938, le ministre des Affaires étrangères avait soupçonné l'URSS de volonté d'expansion vers l'Ouest, ce qui décida du maintien de l'alliance avec Varsovie. Certes, à cette époque-là, Bonnet évoqua l'idée de la rompre mais, de sa part, ce ne fut qu'une démonstration visant à « pénaliser » un allié insoumis qui, entrant armé sur les territoires de la Tchécoslovaquie, non seulement lui semblait indiquer ses liens avec Hitler, mais pouvait aussi inciter l'URSS à attaquer les terres polonaises. Lorsque Paris apprit que Moscou envisageait de procéder à un nouveau partage de la Pologne avec le concours de l'Allemagne, pour la France, cela ne pouvait donc que signifier la fin de la tentative de protection de son territoire grâce à une alliance avec l'URSS.

En ce qui concerne les dirigeants polonais, Marek Kornat écrit qu'ils "ne prenaient pas en considération l'éventualité du pacte Hitler-Staline. La raison en fut assurément leur conviction que la coopération de ces deux puissances aux idéologies si opposées était impossible. Encore moins imaginable pour eux était ce qu'a fait Staline en 1939 : une alliance tactique avec l'Allemagne qui lui a rendu possible l'annexion d'une moitié de la Pologne, tout en évitant le conflit avec les puissances garantes de l'indépendance polonaise» ¹¹ . Mais il ajoute : « Il n'existait pas de politique qui puisse être efficace en 1939. (...) aucune alternative ne semblait pouvoir préserver la Pologne de la défaite. (...) aucune option stratégique ne pouvait remplacer la « politique d'équilibre », dans les années trente, les « forces profondes » des relations internationales agissaient contre la Pologne. Ces forces étaient les visées dominatrices des

¹¹ M. Kornat, T. Schramm, *La politique étrangère de la Pologne 1918-1939 en débats. Les dilemmes et les réalités*, op.cit., p. 366.

puissances totalitaires voisines de la République Polonaise, c'était la politique de l'*appeasement*, c'était aussi la décomposition du système de Versailles »¹².

La guerre

Jusqu'à l'agression allemande de septembre 1939, la France voyait donc en la Pologne un allié "utile" et n'avait avec elle qu'une alliance ponctuelle exclusivement dirigée contre l'Allemagne. Le soutien et l'hospitalité qu'elle octroya au gouvernement polonais en septembre 1939 devaient, du moins je le suppose, servir dans l'avenir au retour de la France en Europe centrale et orientale, la Pologne devant continuer à exercer une fonction de protection contre l'Allemagne.

Il faut ici souligner que pour la France, jusqu'en juin 1940, seule l'Allemagne était un ennemi qui avait commis une agression sur le territoire polonais. La défense polonaise était donc considérée comme « légitime défense ». Reste à préciser ce qu'était son attitude envers l'URSS. Certes, le gouvernement français ainsi que l'opinion publique étaient sous le coup du traité germano-soviétique du 23 août 1939 et du fait que l'URSS, cette alliée potentielle de la France, avait rejoint l'Allemagne. Mais, malgré l'agression soviétique sur le territoire polonais le 17 septembre et l'accord germano-russe du 29 septembre qui fixait les nouvelles frontières résultant du partage de la Pologne, la France continuait à entretenir des relations diplomatiques avec l'URSS, ce pays étant considéré comme neutre dans la guerre avec l'Allemagne. La France et l'Angleterre attendaient que l'URSS rompe ses rapports avec l'Allemagne. Ainsi, après le 17 septembre, le mot "guerre" ou "agression soviétique" n'existait pas dans le lexique des décideurs français. On écrivait « action russe », « entrée des troupes soviétiques sur le territoire polonais », « intervention », « exercice provisoire d'un droit de protection au bénéfice de certaines minorités ethniques ». Le Chargé d'Affaires de la France à Moscou, Jean Payart, écrivit le 17 septembre : « une rupture avec l'URSS nous serait préjudiciable »¹³. La situation changea un peu, d'abord après la guerre de l'URSS avec la Finlande, ensuite avec le nouveau gouvernement dirigé par Paul Reynaud. La France commença alors à penser à une guerre contre l'URSS, mais il ne s'agissait là que d'une hypothèse.

¹² Ibidem, p. 363, 368.

¹³ *Documents Diplomatiques Français 1939 (3 septembre- 31 décembre)*, Bruxelles 2002, dok. 94, p. 150.

La Pologne et la France ayant signé en mai 1939 un protocole qui obligeait la France à lancer l'offensive générale dès le quinzième jour de la mobilisation, en septembre 1939, la Pologne attendait l'aide française et pensait que la France remplirait ses engagements d'allié. Mais, au début de la « drôle de guerre », la Pologne, tout en servant de « symbole » de l'État-nation luttant contre l'ennemi commun, était toujours traitée comme un facteur stratégique .

Puis, à l'époque du régime de Vichy, la France ne put se servir du facteur polonais que dans les conditions de collaboration avec l'Allemagne, alors alliée de l'URSS.

Après la défaite de la France en juin 1940, le gouvernement polonais se transporta à Londres. Les relations franco-polonaises se limitèrent à des contacts à l'échelle ministérielle ou, le plus souvent, locale et au difficile problème des émigrés polonais qui s'ensuivait. La collaboration française avec les allemands et les relations diplomatiques avec l'URSS, qui restèrent assez bonnes jusqu'en juin 1941, ne permettaient pas au régime de Vichy de traiter la Pologne comme un éventuel allié. Ce ne sont que les illusions du général Władysław Sikorski qui l'amenaient à considérer certains hommes politiques et certains militaires du régime de Vichy comme partenaires dans les entretiens. Le général Sikorski à Londres maintint donc une certaine réserve à l'égard du général de Gaulle. Les rapports officiels entre le gouvernement polonais et la France Libre étaient cependant corrects. Ainsi, en octobre 1941, on signa un protocole confidentiel qui se référait à la tradition de l'alliance polono-française et qui servit de base de définition des relations réciproques. Mais, au milieu de la guerre, la France Libre n'avait pas de conception bien précise, ni en matière de politique dans la région de l'Europe centrale et orientale, ni en matière de relations avec les anciens « petits alliés » de la France. Au début, le général Charles de Gaulle oscillait entre les tentatives visant à maintenir avec la Pologne une alliance de faible importance et celles qui incluaient les affaires polonaises dans le jeu qu'il pensait mener avec l'URSS.

Pendant la seconde guerre mondiale, les vrais partenaires de Staline furent les Américains et les Britanniques. Leur attitude malveillante envers le Mouvement de la France Libre et leur manque de respect pour de Gaulle, surtout de la part de Franklin Delano Roosevelt, n'étaient pas sans signification dans les relations réciproques des alliés. La Grande Bretagne et les États-Unis cherchaient à affaiblir la position de la France dans l'Europe d'après-guerre, quoique pour la Grande Bretagne, le facteur français fût sans doute fondamental dans l'action visant à maîtriser

l'Allemagne et à équilibrer la puissance de l'URSS. Moscou a bien évidemment profité de cette situation, en donnant parfois l'apparence de tenir en réserve « l'allié » français.

Dans les relations franco-soviétiques, les questions polonaises devinrent un élément considérable. De la part de l'URSS, il ne s'agissait bien évidemment pas de renouveler l'alliance franco-russe, car dans ce cas, Moscou aurait été contrainte de discuter les questions polonaises avec la France. Or les projets de l'URSS d'annexer le territoire polonais rendaient la présence française dans l'Europe Centrale tout aussi indésirable que l'alliance franco-polonaise. Le fait de tenir la France loin de cette partie de l'Europe résulta donc des projets d'expansion soviétiques. Roger Garreau, diplomate du général de Gaulle résidant en URSS, n'avait pas de doute sur le fait que la future Pologne serait prosoviétique. Ses contacts avec l'Union des Patriotes Polonais n'avaient que renforcé sa conviction que la gauche polonaise était un groupe qui déclarait son amitié envers la France combattante et, surtout, qu'elle avait le soutien de l'URSS.

En 1942, l'URSS reconnut le Comité de la France Libre et Moscou voyait en de Gaulle quelqu'un qui serait probablement à la tête du gouvernement français après la guerre. Mais, si le général de Gaulle avait besoin de l'URSS dans sa politique étrangère, l'Union Soviétique avait désigné à la France une place de deuxième rang. Ainsi, de Gaulle allant à Moscou en décembre 1944 avait – comme l'écrit Soutou – « deux objectifs : conclure avec l'URSS une alliance très solide contre l'Allemagne, qui serait désormais la base de la sécurité française; faire entériner par Moscou ses objectifs à l'égard du Reich (séparation et mise sous contrôle français de la Ruhr, de la Rhénanie et de la Sarre). Or Staline refusa d'emblée de soutenir les projets du Général envers l'Allemagne. (...). En ce qui concerne le Pacte, Staline accepta en revanche le projet français d'une alliance franco-soviétique très musclée, et même préventive, contre l'Allemagne »¹⁴. Le pacte fut conclu le 10 décembre 1944. Mais sa conclusion fut précédée de malentendus sur le problème polonais et Staline exerça une grande pression sur de Gaulle pour l'amener à reconnaître le Comité Polonais de Libération Nationale (appelé aussi Comité de Lublin).

On peut se demander si, avant de partir pour Moscou, les Français avaient conscience du fait que les affaires polonaises étaient devenues l'un des points les plus importants à discuter avec les Soviétiques. Il semble que non. On peut même risquer l'idée que, pour de Gaulle, le Comité Polonais de Libération Nationale était « une inconnue » dont il ne voulait pas parler. Cependant,

¹⁴ G.-H. Soutou, *La guerre de Cinquante Ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, op.cit., p. 65.

les Soviétiques le mirent au centre de la discussion et en firent une condition pour la signature d'un accord avec les Français. Il se peut que de Gaulle, qui disposait de renseignements fournis par les diplomates français de Moscou et de Londres, s'attendait à des questions sur l'attitude de la France envers la Pologne et envers le Comité de Lublin ; en revanche, il n'est pas évident qu'il s'attendait aux demandes de Staline d'établir des relations diplomatiques avec les communistes polonais, alors qu'ils n'avaient pas encore créé de gouvernement. Cette question est d'autant plus difficile à résoudre que, à partir de la conférence à Moscou d'octobre 1943, l'ambassadeur Bogomolov ne cachait pas sa malveillance, voire son hostilité envers le gouvernement polonais à Londres. En automne 1943, le CFLN voulait renoncer au système d'alliances de l'avant-guerre, dont l'alliance polonaise, et considérait l'alliance avec Moscou comme l'unique garantie contre les Allemands¹⁵. Pourtant en 1944, on oscillait entre cette conception-là et celle de l'intégration de la Pologne dans le système des alliances. Dans cette dernière hypothèse, le gouvernement polonais à Londres devenait un partenaire avec lequel il était souhaitable que la France entre en alliance. En effet, les Français pouvaient supposer que les Russes tenaient à un gouvernement polonais bien disposé envers l'URSS. C'était – disait-on officiellement – le prix de sa liberté intérieure. Ils se rendaient aussi parfaitement compte qu'un gouvernement uniquement composé de communistes serait complètement dépendant de Moscou. Toutefois, ils se nourrissaient de l'illusion que, même si la Pologne entrait dans la zone d'influence soviétique, l'attitude bienveillante du gouvernement polonais envers l'URSS lui donnerait une sorte d'indépendance, qui deviendrait possible si des représentants du gouvernement londonien formaient un gouvernement avec les communistes polonais.

Il y a lieu de penser qu'avant les entretiens avec les Russes, les Français étaient décidés :

- 1) à appuyer l'attitude soviétique dans la question des frontières futures de la Pologne (les Français comptaient sur ce point pour gagner les Russes) ;
- 2) à maintenir des relations diplomatiques avec le gouvernement londonien, malgré la perte de son importance ;

¹⁵ Archives du Ministère des Affaires Etrangères (AMAE), Fonds Nominatif, Papiers Massigli, vol., 217, dossier 41, s. 114-116, "Transcription (en 1966) de Notes Prises. La Seance du Comité National de Libération le 12 octobre 1943"

3) à donner leur accord à un échange de représentants avec le Comité de Lublin seulement au niveau des missions humanitaires ;

4) à inclure la Pologne dans un système de sécurité contre l'Allemagne dont les règles devaient être établies dans l'alliance franco-russe.

Ce dernier point était particulièrement important, l'obtention de l'appui de Staline dans la question allemande étant le but principal de la visite du général de Gaulle à Moscou. Mais ici surgit une nouvelle ambiguïté. Dans l'ancien accord franco-russe de 1892, on avait exclu l'existence d'une Pologne indépendante et c'était la frontière commune entre la Russie et l'Allemagne qui donnait la garantie que la Russie utiliserait la force en cas de menace allemande. Or la naissance d'une Pologne indépendante avait compliqué ce système. Dans la période de l'entre-deux-guerres, la France s'assurait en créant tout un système d'alliances, dont celle avec la Pologne, en y « ajoutant » celles de 1932 et de 1935 conclues avec la Russie Soviétique. Malheureusement, celle de 1935, munie de résolutions de la Société des Nations et par là-même dépourvue de convention militaire, avait rendu ce système inefficace en pratique. Les Français aspiraient donc à conclure un traité qui, à l'avenir, garantirait son efficacité par un accord d'aide mutuelle renforcé d'une convention militaire basée sur celle de 1892. Il restait toutefois le « problème » de la Pologne indépendante, d'une part garante contre l'Allemagne et contre le communisme, mais d'autre part un état sur lequel l'armée soviétique aurait à passer, en cas d'intervention contre l'Allemagne.

Le dossier de la délégation française à Moscou contenait les textes des accords conclus entre la France, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et l'URSS dans la période de l'entre-deux-guerres, ainsi que celui de la convention militaire franco-russe signée en 1892 ¹⁶. Les Français attendaient une réaction de la part de Staline et pensaient probablement que, si les Soviétiques reprenaient les conversations avec eux, c'était le signe d'une volonté d'inclure la France dans le groupe des puissances décidant de la politique européenne de l'après-guerre. Selon eux, la partie soviétique avait pris en considération l'accord avec la Grande Bretagne de juin 1942 et celui avec la Tchécoslovaquie de décembre 1943. Quant à « ...un nouveau pacte entre la France et l'U.R.S.S. il devrait, si les deux pays entendent forger un instrument efficace, être entièrement

¹⁶ AMAE, Fonds Nominatif, Papiers d'agents, archives privées (PA-AP), vol., 288, Papiers Dejean, dossier 74, Documents. Voyage à Moscou.

différent de celui dans lequel a été négocié et conclut l'accord de mai 1935 et s'apparenter plutôt à celui qui a présidé à la convention franco-russe de 1892 »¹⁷.

Ajoutons que le 23 novembre 1944, le Ministère des Affaires Étrangères prépara un projet d'accord franco-russe. D'après ce projet, en cas d'invasion allemande, l'armée russe serait autorisée à passer par les territoires polonais et roumain. La France s'y engageait à inciter les gouvernements de ces pays à donner leur accord¹⁸. Toutefois, au cours du voyage à Moscou, probablement le 1er décembre, lors d'une discussion avec Maurice Dejean sur le futur système de protection contre la menace allemande en Europe dont la coopération politique et militaire franco-russe devait être le nœud, de Gaulle évoqua un « système de garantie réciproque et de couverture à distance des frontières française et soviétique »¹⁹. Cela voulait dire que le territoire polonais serait inclus dans le système et que l'Armée Rouge, aidée par ses alliés – la Pologne et la Tchécoslovaquie –, pourrait attaquer les Allemands à l'est. Ce système de garantie à distance impliquait donc que la Pologne serait surtout liée à l'URSS.

La relation de cette conversation ne nous permet pas de savoir comment les Français s'imaginaient la coopération militaire entre l'armée polonaise et l'armée soviétique. Malgré l'évidence que la Pologne entrerait dans l'orbite soviétique, il est difficile, voire impossible, de s'imaginer que de Gaulle croyait que le gouvernement polonais à Londres l'accepterait. Comment donc comprendre cette conversation, si ce n'est que le futur gouvernement polonais serait communiste et qu'ainsi la question des conditions de l'alliance polono-soviétique dépendrait seulement de Moscou? Mais il se peut aussi que de Gaulle s'imaginait qu'après la guerre, la Pologne ne serait pas vraiment indépendante, mais « incluse » a priori dans les décisions des grandes puissances. En effet, si la France signait un accord avec Moscou, à l'avenir il deviendrait inutile de demander aux Polonais leur accord pour le passage de l'armée soviétique. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que, si une telle décision restait dans les mains des Polonais, en aucun cas l'Europe ne serait protégée contre une nouvelle agression allemande. Voulait-on donc mettre la Pologne devant le fait accompli? En effet, selon cette hypothèse, les discussions

¹⁷ *Documents Diplomatiques Français 1944 (9 septembre – 31 décembre)*, t. II, Imprimerie Nationale, Paris 1996, sous la direction de G.-H. Soutou, doc. 181, Note de la Direction Politique. *Révision des liens contractuels entre la France et l'U.R.S.S.*, Paris, 23 novembre 1944, p. 320.

¹⁸ Ibidem, Doc. 181, annexe projet d'accord franco-soviétique, Paris, 23 XI 1944, p. 321-322.

¹⁹ Ibidem, Doc. 197, p. 343-345, Note rédigée par la délégation française à Moscou, 1 er décembre 1944 (?)

entamées à Moscou devaient être conclues par les décisions prises lors de la conférence des puissances.

Tout en privant les Polonais de pouvoir au niveau des décisions politiques et militaires, on comptait cependant sur une certaine liberté dans la politique intérieure avec un gouvernement composé en majorité des communistes et en petite partie de représentants du gouvernement de Londres. Dans ce contexte, on comprend bien la suggestion que le général de Gaulle fit à l'ambassadeur Raczyński le 12 juin 1944, selon laquelle la France serait intéressée par un bloc composé de l'URSS, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie²⁰. C'est peut-être la raison pour laquelle de Gaulle ne tint aucun compte de la dépêche du 29 novembre 1944 que lui envoya le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Jean Chauvel, afin de communiquer la demande du gouvernement polonais d'insérer dans le futur accord franco-soviétique la clause que : "le présent traité ne porte en rien atteinte aux obligations antérieures de chacune des Hautes Parties Contractantes à l'égard des puissances tierces" ²¹ . Dans le projet français présenté le 3 décembre 1944 à Bogomolov, le fragment mentionné par la partie polonaise n'existe pas. Ce projet était d'ailleurs très éloigné de celui du 23 novembre et plus proche de celui du 1er décembre. Par exemple, l'article 6 prévoyait la conclusion d'une convention militaire ²² .

Les questions polonaises revinrent dans les pourparlers franco-soviétiques du 6 décembre. De Gaulle essaya de mettre encore plus d'accent sur l'accord de la France avec l'URSS concernant les futures frontières européennes, mais cet argument ne fut pas suffisant pour Staline. Quand de Gaulle dit à Staline : « Nous croyons que la Pologne doit rester un Etat indépendant, comme le maréchal Staline l'a toujours dit » ²³, celui-ci a, bien évidemment, confirmé ces mots. De Gaulle fit alors une nouvelle tentative pour éviter de se soumettre aux exigences soviétiques et déclara que la France était prête à exercer une influence « sur tous les Polonais, dans le sens de l'union

²⁰ M. Gmurczyk-Wrońska, *Polska-niepotrzebny aliant Francji? (Francja wobec Polski w latach 1938-1944)*, op.cit., p. 356.

²¹ AMAE, Série : Z Europe 1944-1960, Pologne, vol. 47, Paris, 29 XI 1944, nr 108, signé par Chauvel, k. 147-148; *Aide-Mémoire ministra spraw zagranicznych z postulatami polskimi dla gen. de Gaulle'a w związku z ewentualnymi jego rozmowami w Moskwie, Londyn, 21 XI 1944*, dans : A. Suchcitz, L. Maik, W. Rojek, *Wybór dokumentów do dziejów polskiego uchodźstwa niepodległościowego 1939-1991*, Londyn 1997, p. 17-19 ; Ch. de Gaulle, *Mémoires de guerre. Le salut : 1944-1946*, Paris 1999, p. 409-411; W. Rojek, *Międzynarodowe położenie Polski z perspektywy Algieru i Paryża, grudzień 1943-grudzień 1944*, « Akta Towarzystwa Historyczno-Literackiego w Paryżu », t. V, Warszawa 2000, p. 274.

²² DDF, t. II, doc. 201, p. 354-356, "Projet français remis par M. Dejean á M. Bogomolov á l'ambassade de France á Moscou", 3 XII 1944.

²³ Ibidem, doc. 209, "Entretien entre le Général de Gaulle et le Maréchal Staline au Kremlin le 6 décembre 1944 de 18 heures à 19 h.45", p. 388.

entre eux, de l'acceptation par eux des nouvelles frontières et d'une attitude franchement amicale à l'égard de la France et de l'Union soviétique »²⁴. Staline répliqua que seul le groupe polonais formant le Comité de Lublin travaillait pour le bien de la Pologne et que la France, connue pour ses succès révolutionnaires, aurait du soutenir le groupe « utile », les émigrés polonais qui « jouent aux ministres » étant inutiles. « J'avais pensé – disait Staline – que la France comprendrait mieux que l'Angleterre et l'Amérique »²⁵ la signification et le rôle du Comité Polonais de Libération Nationale.

Nous ignorons jusqu'à quel point de Gaulle comprenait la tactique de Staline. Dans quelle mesure les réflexions contenues dans les mémoires du général sont-elles influencées par le recul historique et dans quelle mesure rendent-elles ce que le Général pensait réellement en décembre 1944 ? On peut supposer que les remarques sur « le tyran rusé » aux ambitions impériales résultaient de la rancune nourrie par de Gaulle envers Staline, pour ne pas avoir inclus la France parmi les participants de la conférence de Yalta. Cependant, les mots selon lesquels la question polonaise fut un point central de la politique stalinienne peuvent aussi nous indiquer que de Gaulle comprenait son « obsession polonaise ». En effet, les Français disposaient de témoignages exacts sur l'appui de Staline aux communistes polonais fournis non seulement par Garreau, mais contenus aussi dans les énoncés de Bogomolov. Le général voulait donc « gagner du temps » sur les questions polonaises tellement « compliquées ». Mais, de fait, de Gaulle et Staline jouaient tous les deux la carte polonaise, la Pologne n'étant spécialement importante que pour ce dernier. Il tenait notamment à ce que la France reconnaisse le Comité Polonais de Libération Nationale, surtout que Londres et Washington ne l'avaient pas encore fait.

Pour les Français, le moment décisif arriva le 7 décembre, au cours des entretiens consacrés aux traités. Ce jour-là, Molotov demanda au Ministre des Affaires Étrangères, Bidault, si la partie française avait déjà préparé sa réponse sur la question polonaise. À ces mots, le ministre français se référa à la lettre transmise à Garreau par un représentant du CPLN, dans laquelle la partie polonaise avait proposé son candidat pour aller à Paris. En plus, pour souligner qu'il comprenait bien que l'URSS attachât une grande importance aux bonnes relations avec le futur gouvernement polonais, Bidault déclara « À nos yeux toute solution doit, pour être acceptable,

²⁴ Ibidem.

²⁵ Ibidem, p. 390.

satisfaire aux trois conditions suivantes : indépendance indiscutée, liens stricts et étroits avec l'U.R.S.S., amitié avec la France »²⁶ .

Il reste à deviner si les Français ont réellement cru à ce scénario et ce que voulait dire « l'amitié entre la Pologne et la France ». Les Français essayaient de convaincre les Russes qu'il n'y avait pas de contradictions sur la question polonaise, mais ils proposaient de la discuter plus tard. Hélas, sous une pression de plus en plus pesante, ils commencèrent à céder. Le moment décisif vint avec la lettre de Churchill que Staline utilisa avec habileté²⁷ . Dans cette lettre, Churchill se prononçait pour un pacte trilatéral soviético-britannico-français. Les Français s'opposant à cette conception²⁸ , ils essayèrent de rallier les interlocuteurs soviétiques à leurs projets, mais ils savaient que, pour y arriver, ils devaient au moins accepter de nouer des contacts avec le CPLN. Ce jour-là, de Gaulle parlait avec Bogomolov. Le général constata qu'il était venu à Moscou afin de discuter les questions concernant la France et l'URSS. À ces mots, l'ambassadeur répliqua que la proposition française de pacte bilatéral rencontrait un accueil bienveillant de la part des décideurs soviétiques, mais que si la France présentait ses problèmes concernant la frontière sur le Rhin, la partie soviétique, de son côté, devait présenter le problème des relations polono-soviétiques²⁹ . Le 8 décembre, Staline dit à de Gaulle : « ...faites un arrangement avec Lublin et nous pourrons conclure un pacte avec vous »³⁰ .

À Moscou, de Gaulle donna son accord à l'échange de représentants entre le Gouvernement Provisoire de la République Française et le Comité Polonais de Libération National, tout en gardant « en réserve » les relations avec le gouvernement polonais à Londres. Ainsi, le 27 décembre, l'ambassadeur Kajetan Dierżykraj-Morawski rencontra de Gaulle et reçut de la part du Général l'assurance que le seul gouvernement polonais reconnu par le gouvernement français était celui de Londres, tandis que « le délégué de la France à Lublin y est en qualité de représentant sur le territoire polonais libéré des Allemands, et non pas comme le représentant auprès du CPLN »³¹ .

²⁶ Ibidem, dok. 213, Conversations entre M. Bidault et M. Molotov. Séance de travail au Kremlin le 7 décembre 1944 de 16 heures à 17 h 15, s. 409.

²⁷ *Stalin's correspondence with Churchill*, Attlee, Roosevelt et Truman 1941-1945, New York, 1958, p. 281, doc. 365, lettre de Churchill à Staline.

²⁸ *DDF*, t. II, doc. 214, Entretien entre le Général de Gaulle et M. Bogomołow le 7 décembre 1944, p. 410-411; doc. 219, Entrevue entre le Général de Gaulle et le Maréchal Staline, vendredi 8 XII 1944, p. 421.

²⁹ *Sowietsko-francuskije odnoszenija wo wremia Wielikoj Otczestwiennoj Wojny*, 1941-1945, T. I-II, Moskwa 1983, t. II, doc. 98, p. 192-195.

³⁰ *DDF*, op., cit., doc. 219, Entrevue entre le Général de Gaulle et le Maréchal Staline, vendredi 8 XII 1944, p. 422.

³¹ *IPSM*, A.11.E/192, Morawski à Adam Tarnowski, ministre des affaires étrangères, Paris, 29 XII 1944.

Après avoir donné son accord sur l'échange de représentants entre le CPLN et le gouvernement provisoire français, le Ministre des affaires étrangères, Georges Bidault, se préparait à « observer » la situation en Pologne. Il déclara : « nous désirerions nous informer et pour cela, nous serions assez disposés à « y aller voir »³². Lors de la réunion de la Commission des Affaires Étrangères du 20 décembre, Bidault, en rendant compte des entretiens et en présentant le pacte de Moscou comme un succès de la diplomatie française, ne précisa pas la position française envers la question polonaise. Les mots selon lesquels il fallait « observer » la situation sur place amenèrent Pierre Cot à demander si la France allait continuer à reconnaître le gouvernement polonais à Londres en fonction du développement de la situation sur le territoire polonais jusqu'au moment de la libération. Bidault répondit que cette interprétation allait trop loin, car aucun changement n'était survenu dans les relations entre la France et le gouvernement polonais, mais que toutefois « nous verrons sur place comment les choses se passent et nous nous efforcerons de faire qu'il n'y ait qu'une Pologne »³³. Bidault se référa alors aux difficultés du passé et évoqua ces paroles du gouvernement soviétique : « S'il y a une Pologne entre les mains d'hommes du genre du colonel Beck, toute alliance et toute entente avec l'Occident se trouvera minée à la base et hors de moyens de s'exercer de manière efficace. En 1939, nous n'avons pu obtenir le passage à travers la Pologne ; nous avons donc besoin d'une Pologne à la fois démocratique et amie de la Russie », et il ajouta : « Aux yeux du gouvernement soviétique, je ne dévoilerai aucun secret en vous disant qu'elle se trouve concrétisée par le Comité Polonais de Libération Nationale, dont le siège est à Lublin »³⁴.

D'après l'énoncé de Bidault, on peut avoir l'impression que le gouvernement français commençait à élaborer une nouvelle politique envers une nouvelle Pologne jusque-là inconnue des dirigeants français. Les pourparlers de Moscou avaient prouvé que des changements qui pouvaient priver la France de ses influences s'annonçaient dans cette région. Ainsi, malgré la critique, voire l'hostilité envers le CPLN, nous pouvons supposer que dès la fin du mois de décembre 1944, le gouvernement français considéra la possibilité de nouer des relations diplomatiques avec le gouvernement communiste en Pologne. Il est fort possible qu'en critiquant la politique antisoviétique du ministre Beck au cours de cette fameuse réunion de la Commission

³² Archives Nationales (AN), Papiers Vincent Auriol, AP 552/36, k. 35, Commission des Affaires Etrangères. Séance du mercredi 20 décembre 1944, Présidence de Vincent Auriol.

³³ Ibidem.

³⁴ AN, Papiers Auriol, AP 552/36, k. 29, Commission des Affaires Etrangères. Séance du mercredi 20 décembre 1944, Présidence de Vincent Auriol.

des Affaires Étrangères et en indiquant qu'« aux yeux du gouvernement soviétique », le Comité de Lublin permettait d'espérer en finir avec la mauvaise politique polonaise de l'avant la guerre envers l'URSS, Bidault signalait qu'une telle politique était à envisager. Le jour suivant, en rendant compte des pourparlers de Moscou devant l'Assemblée Consultative, Bidault souligna que la Pologne était aussi importante pour l'URSS que pour la France, à cause du problème allemand. Bidault retourna à l'ancienne terminologie, en disant que la Pologne est pour la France « un élément fondamental de l'équilibre et de la paix en Europe ». La dualité du pouvoir en Pologne apportait donc de véritables problèmes pour la France, aussi bien dans le domaine juridique, dans celui de la politique traditionnelle de la France envers la Pologne, qu'au sens psychologique. La France se trouvait en effet dans la situation où la Pologne, son ancien allié, pourrait enfin avoir un gouvernement tout aussi amical pour la France que pour l'URSS, mais un gouvernement qu'elle ne voulait pas soutenir, car c'était un gouvernement communiste et non-indépendant.

Quand, lors d'une conférence de presse en février 1945, on demanda à de Gaulle si la France allait changer son attitude envers le Comité de Lublin, le général resta vague en disant seulement que la France « ...compte que la nation polonaise elle-même révélera sa volonté. C'est d'après cette volonté que la France poursuivra ou changera, s'il y a lieu, sa politique. Pour le moment, le peuple polonais n'a pas eu le moyen d'exprimer ses intentions. Nous verrons ! »³⁵. Finalement, en juin 1945, la France reconnut le Gouvernement Provisoire de l'Unité Nationale en Pologne, ce qui résulta – peut-on penser - du réalisme politique du Général de Gaulle.

Pour la France comme pour la Pologne, la priorité de leur politique étrangère était donc de nature géopolitique. Chaque tentative française visant à créer une coalition ou une alliance antiallemande avec l'URSS échouait à cause de la Pologne. Cette impasse dans la politique étrangère française résultait de l'impossibilité de revenir à la grande alliance antiallemande avec la Russie dans le contexte historique de l'existence d'un État polonais indépendant. Pour conclure sur le problème franco-soviétique, je citerai un propos du ministre Beck. Il écrit que la France « revenait obstinément à sa conception de la Russie comme clef de l'équilibre européen. Je voudrais ajouter, au passage, qu'au cours des vingt ans que dura mon activité politique dans le

³⁵ Ch. de Gaulle, *Discours et messages. Pendant la guerre (juin 1940-janvier 1946)*, 25 I 1945, p. 513, Plon, Paris 1970,

domaine des affaires étrangères, j'ai acquis la conviction que l'élément qui créait des divergences entre la politique polonaise et la politique française, ce n'était pas la question allemande mais, invariablement, la façon d'envisager le problème russe.(...) Nous n'avons pas confiance dans la Russie, ni dans les buts que poursuit sa politique. Nous fondant sur l'expérience, nous voyons deux impérialismes : l'impérialisme tsariste et l'impérialisme communiste »³⁶ .

L'alliance franco-polonaise était-elle condamnée à l'échec ? Je pense que oui. Cette alliance pouvait fonctionner en temps de paix au niveau diplomatique. Mais à mesure que la crise internationale s'approfondissait, il n'y avait pas de chances de la maintenir. La France n'ayant pas de plan de lutte offensive à la veille de la guerre, elle ne pouvait pas remplir ses engagements envers la Pologne. On peut aussi dire que cette politique résultait de la raison d'état de la France, même si, pour beaucoup de Polonais, en 1939, la France a trahi la Pologne. Quoi qu'il en soit, la Pologne avait besoin de la France.

L'alliance franco-polonaise avait donc perdu son importance dès après la défaite de septembre 1939 et entra en agonie au cours de la guerre. Cela résulta tout autant de la faiblesse de la France que de celle de la Pologne et de la situation spécifique dans laquelle les deux états s'étaient trouvés dans les années 1940-1944, mais aussi du fait que l'URSS avait étendu son influence sur l'Europe centrale et orientale.

³⁶ J. Beck, *Dernier rapport. Politique polonaise 1926-1939*, Paris 1951, p. 192-193.